



Conseil juridique construction appentis

Par **pitounette**, le **04/04/2008** à **11:34**

Ma maison est en limite de propriété. 1 promoteur vient de construire maison+appentis sur le terrain à côté. La couverture de l'appentis vient s'appuyer sur 1 côté sur ma maison sachant que les piliers sont bien sur sa propriété. Quels sont mes droits et quels sont ces droits à ce sujet. Que veut dire dans ce cas la mitoyenneté ? Si besoin quels sont les délais de recours par rapport à ceci. Jusqu'à quel moment je dois réagir. Il faut savoir que le promoteur a délivré un permis de construire en mairie + affichage sur le chantier comme quoi il a un permis. L'appentis est fini mais les travaux au niveau de la maison ne sont pas terminés. Le chantier n'est pas réceptionné. Quel autre organisme gratuit je peux consulter ? Comment je peux récupérer les textes de loi à ce sujet.